



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC du 27 mai 2019)

INFO PRESSE

Dossier n°1901 D : La commission rend une décision favorable à la demande d'Exploitation Commerciale déposée par la SCI PERRIN VAL DE VENNES sise Route des microtechniques à ORCHAMPS-VENNES (25390), relative à l'extension d'un ensemble commercial d'une surface de vente actuelle de 3560 m² (Atlas: 2760 m², Joue Club: 800 m²) comprenant une nouvelle surface commerciale de 1038 m² (secteur 2) initialement utilisée par le magasin Atlas comme lieu de dépôt, afin de porter la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 4598 m², rue Denis Papin à Pontarlier (25300) (8 voix POUR, 2 voix CONTRE).

Cette décision sera :

- notifiée au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affichée pendant 1 mois en mairie de Pontarlier commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans un délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.